

# AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

**La SIERE a déposé une demande d'approbation de ses besoins en revenus, de ses dépenses et de ses frais pour les années 2020 et 2021.**

**Renseignez-vous. Donnez votre avis.**

Si la demande est approuvée telle quelle, les clients du Canada et les clients à l'étranger de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) verront une augmentation de leurs frais d'utilisation en 2021 par rapport aux frais d'utilisation en 2020, comme indiqué ci-dessous.

La SIERE demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'approuver les éléments suivants :

- un besoin en revenus de 191,8 M\$ pour l'année 2021 et les frais d'utilisation connexes de 1,271 \$/MWh à payer par les clients au Canada et de 1,0943 \$/MWh à payer par les clients à l'étranger, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- un besoin en revenus de 188,6 M\$ pour l'année précédente (2020) et de fixer les frais d'utilisation pour les clients au Canada à 1,227 \$/MWh et les frais d'utilisation pour les clients à l'étranger à 1,0125 \$/MWh, qui ont déjà été approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario sur une base provisoire, comme frais d'utilisation définitifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020
- des dépenses en immobilisations de 52 M\$ en 2020 et un budget de dépenses en immobilisations de 68,6 M\$ pour l'année 2021
- la remise (ou la facturation) aux acteurs du marché de la différence entre les frais d'utilisation de 2021 et les frais d'utilisation provisoires payés par les acteurs du marché
- l'augmentation des frais d'inscription jusqu'à 50 000 \$ par proposition pour l'approvisionnement en électricité et l'acquisition de capacités, y compris les services auxiliaires

La SIERE affirme que les besoins en revenus, les dépenses et les frais proposés sont basés sur le Plan d'activités 2020-2022 de la SIERE qui a été approuvé par le ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines le 28 avril 2021.

**Veillez examiner la demande pour obtenir la liste complète des approbations demandées.**

## **LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE**

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande de la SIERE. Durant cette audience, qui peut être une audience orale ou écrite, nous examinerons les preuves déposées par la SIERE et nous poserons des questions à la société à propos de ses propositions. Nous entendrons également les questions et arguments des personnes qui se sont inscrites pour participer (appelées « intervenants ») à l'audience de la CEO. À l'issue de cette audience, la CEO rendra sa décision quant à l'approbation de la demande de la SIERE.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

## **RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS**

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la requête de la SIERE sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la requête de la SIERE et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande de la SIERE. Inscrivez-vous avant le **2 juillet 2021**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

## **EN SAVOIR PLUS**

Pour les clients résidentiels, les frais d'utilisation de la SIERE sont intégrés aux redevances réglementaires (ligne « Regulatory Charges ») sur la facture d'électricité. Le numéro de référence pour ce dossier est **EB-2020-0230**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre avec vos commentaires ou participer en tant qu'intervenant, ou pour consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez entrer le numéro de dossier **EB-2020-0230** sur le site Web de la CEO : <https://www.oeb.ca/fr/participez>. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

## **AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES**

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La SIERE a demandé une audience écrite. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez faire part de vos arguments par écrit à la CEO au plus tard le **2 juillet 2021**.

## **PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

*Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.*

*Cette audience sera tenue en vertu du paragraphe 25(1) de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O 1998, chap. 15 (annexe B).*



Ontario  
Energy  
Board | Commission  
de l'énergie  
de l'Ontario